

## ***Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023 à 20h30***

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 02 juin 2023 pour la réunion du 09 juin 2023 à 20 heures 30 en la Mairie.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023
- 2° Sentier du patrimoine
- 3° Personnel communal – Suppression d'un poste d'Adjoint Technique
- 4° Commémoration Norwind – Répartition des charges
- 5° Finances – Renouvellement d'une ligne de trésorerie
- 6° Examen CRC – Modalités d'échanges
- 7° Renouvellement des baux de chasse – Modalités de consultation des propriétaires
- 8° Divers et informations

**Modalités de vote** : scrutin ordinaire.

**Président de séance** : M. Michaël WEBER, Maire

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme BACH

**Présents** : WEBER Michaël, PEIFER Fabien, LENHARD Antoine, BEHR Valérie, RAUCH Gilbert, ESCHENBRENNER Yannick, LASSERRE Ludivine, DE ZORZI Daniel (à partir du point n° 3), KIRSCH Céline, JANNAUD Marjolaine, ANTOINE Delphine, SIMON Hervé, SITTE Claude, KOBLER Denis, BACH Jérôme.

**Absents excusés** : SITTE Claude (procuration à KOBLER Denis).

### **1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023.**

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* du Maire,

*Après* en avoir débattu,

*Approuve* le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023.

***Résultats du vote*** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## **2° Sentier du patrimoine.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de M. Antoine LENHARD, Adjoint au Maire,

**Vu** le projet de création de deux sentiers dit du patrimoine qui permettront d'admirer divers éléments remarquables,

**Vu** que le circuit forêt permettra d'admirer le clocheton de la mairie, une dizaine de croix, l'ancienne voie dite « Route Romaine », la chapelle d'Hermès de la Hermes-kappel, l'ancienne tuilerie de la Hermes-kappel, le gros chêne, la distillerie, les fontaines et le monument aux morts,

**Vu** que le circuit village permettra d'observer le cimetière mennonite, 4 croix, 4 croix de chemin, 1 calvaire, la statue du Sacré Cœur, le lieudit « Kalkofe » et les sources, le lieu de l'ancien village de Woelfling détruit lors de la Guerre de Trente Ans, le site gallo-romain du Grindkopf ainsi que la Grotte de Lourdes et le cimetière avec des tombes anciennes et remarquables situés sur le ban de WIESVILLER,

**Considérant** qu'il est opportun de dénommer ces parcours afin de mieux les identifier,

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** de nommer :

- ✓ le circuit forêt : Témoins d'antan
- ✓ le circuit village : Mémoires de pierres

**Résultats du vote** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## **3° Personnel communal – Suppression d'un poste d'Adjoint Technique.**

Mme BEHR Valérie, Adjointe au Maire,

**Informe** l'assemblée :

- ✓ qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité technique paritaire.
- ✓ qu'un poste d'Adjoint Technique est laissé vacant depuis l'avancement de grade d'un agent au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe,

Le conseil municipal,

**Après** en avoir délibéré,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

**Vu** l'avis du comité technique paritaire en date du 31 mars 2023 ;

*Sur proposition* du Maire,

*Considérant* que le poste d'Adjoint Technique laissé vacant suite à la nomination d'un agent au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe ;

*Décide* de supprimer le poste d'Adjoint Technique qui est libre, à compter du 09 juin 2023.

*Résultats du vote* : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **4° Commémoration Norwind – Répartition des charges.**

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

*Vu* la commémoration de la Libération qui s'est déroulée le 19 mars 2023,

*Considérant* que les communes de BLIESBRUCK et de WIESVILLER ont participé à l'organisation de cette commémoration,

*Considérant* qu'il convient de fixer la répartition des frais liés à cette commémoration,

*Après* en avoir délibéré,

*Valide* le bilan financier de l'opération porté à 1 749,44 €, tel que joint à la présente délibération.

*Fixe* la participation des communes de BLIESBRUCK et de WIESVILLER, comme suit :

✓ BLIESBRUCK :	583,15 €,
✓ WIESVILLER :	583,15 €.

*Charge* le Maire et l'Adjointe aux finances d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement des sommes en question.

*Résultats du vote* : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **5° Finances – Renouvellement d'une ligne de trésorerie.**

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

*Après* avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et des conditions générales de la ligne de trésorerie,

*Décide* de :

Article 1<sup>er</sup> :

Pour faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité, la Commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES contracte auprès de la Caisse d'Épargne, une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € (deux cent mille euros) dont les conditions sont les suivantes :

- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Taux : Ester flooré + marge de 0,90 %
- ✓ Frais de dossier : 200 €
- ✓ Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts

Article 2<sup>o</sup> :

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Article 3<sup>o</sup> :

La Commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES décide que le remboursement du présent contrat s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

**Résultats du vote :** 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**6° Examen CRC – Modalités d'échanges.**

Point retiré.

**7° Renouvellement des baux de chasse – Modalités de consultation des propriétaires.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** du Maire,

**Vu** le renouvellement des baux de chasse pour la période 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2033,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les modalités de consultation des propriétaires fonciers.

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** conformément à l'article L.429-13 du code de l'environnement, de consulter les propriétaires fonciers par voie écrite.

**Résultats du vote :** 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**8° Divers et informations.**

Le Maire,

**Informe** le Conseil Municipal des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales suivantes :

- ✓ DEC 2023/001 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur les biens cadastrés en section n° 12, parcelle n° 91, lieu-dit Fromderthal d'une surface totale de 465 m<sup>2</sup> ;
- ✓ DEC 2023/002 : Acceptation du devis n° 23309 émanant de la société GERE, sise à SARREGUEMINES (Moselle) pour la fourniture d'enrobé à froid ;
- ✓ DEC 2023/003 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur les biens cadastrés en section n° 11, parcelle n° 332, lots n° 3 et 8, Rue de la 44<sup>e</sup> Division US d'une surface totale de 1 018 m<sup>2</sup>.

Le Maire,



Michaël WEBER

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BACH